



AVIS DE COURSE : XXXVI DRAG'SCUP **Du jeudi 30 octobre au dimanche 02 novembre 2025**

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Préambule :

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs-trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

XXXVI DRAG'S CUP
CERCLE DE VOILE DE CAZAUX LAC
Grade 5 Du jeudi 30 octobre au dimanche 02 novembre à CAZAUX

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par les Règles de Course à la Voile.

En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra. La Règle de Classe 13.30 ne s'applique pas (poids de l'équipage), pas de pesée de l'équipage.

2 ELLIGIBILITE

Les propriétaires doivent être membres de leur Association Nationale de Classe, et d'un Club de voile affilié.

3 INSCRIPTIONS

La pré-inscription est obligatoire en renvoyant la fiche jointe à : christian.linares@wanadoo.fr avant le 20 octobre 2025.

La confirmation des inscriptions est obligatoire, et aura lieu au Secrétariat du Cercle de Voile de Cazaux-Lac, le jeudi 30 octobre, de 09 heures à 12 heures locales.

Une participation aux frais d'organisation de 420 euros par bateau doit être réglée à l'inscription. Ce montant inclut l'invitation de l'équipage aux manifestations organisées par le Club, le grutage ainsi que les prix distribués.

4 RESPONSABILITE

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de toute perte, accident ou blessure.

5 ASSURANCE

Les propriétaires des bateaux (y compris les concurrents) doivent être assurés contre les pertes, accidents, blessures aux personnes, bateaux et équipements en tout moment, pour un montant d'au moins 2 000 000 € depuis leur inscription jusqu'à leur départ de Cazaux.

6 PUBLICITE

Règlement 20.5 de WS : pas de publicité personnelle.

7 SYSTÈME DE CLASSEMENT

Une course sera retirée si cinq courses valides ou plus ont été courues. Deux courses valides sont nécessaires pour valider l'épreuve.

8 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les Instructions de Course seront disponibles au Secrétariat du Cercle de Voile de Cazaux-Lac à l'inscription.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Les certificats de jauge valides (photocopies acceptées) doivent être présentés lors de l'inscription. Seules 8 (huit) voiles pourront être enregistrées à l'inscription et utilisées pendant l'épreuve.

Seules les voiles préalablement jaugées pourront être inscrites à cette épreuve

10 PARCOURS

Les parcours seront de type "bananes".

11 SYSTEME DE PENALITE

RCV 44.2 rotation de 720°, s'appliquera.

12 LE PROGRAMME

Jeudi 30 octobre : -9h00 - 12h00 : Confirmation des inscriptions et grutage.

-12h30 : Briefing des skippers

-14h00 : Première mise à disposition pour courses à suivre

-19h00 : Apéritif d'accueil

Vendredi 31 novembre : -11h30 : Courses à suivre

-20h00 : Repas de équipages

Samedi 01 novembre : -11h30 : Courses à suivre

Dimanche 02 novembre : 11h00 : Courses à suivre.

Dimanche 02 novembre. Il n'y aura pas de signal d'avertissement après 15h00 Ce programme peut être sujet à de mineures modifications.

13 RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

CVCL : 06 82 65 77 25

Email:christian.linares@wanadoo.fr

